



Fonds de dotation bioMérieux

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Fonds de dotation bioMérieux

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration du Fonds de dotation bioMérieux,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation bioMérieux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 22 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Sylvain Lauria

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

FONDS DE DOTATION BIOMERIEUX

COMPTES ANNUELS
DU 01/01/2023 AU 31/12/2023


Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE (I)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Divers				
Disponibilités	17 349 175		17 349 175	18 430 814
Charges constatées d'avance	18 683		18 683	1 667
ACTIF CIRCULANT (II)	17 367 858		17 367 858	18 432 481
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	17 367 858		17 367 858	18 432 481

 Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous-total)		
Fonds propres consommables	15 191 570	17 649 775
FONDS PROPRES (I)	15 191 570	17 649 775
FONDS REPORTES ET DEDIES		
FONDS REPORTES ET DEDIES (II)		
PROVISIONS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 454	71 137
Dettes fiscales et sociales	137 754	15 324
Autres dettes	1 812 080	696 246
Total DETTES (IV)	2 176 288	782 707
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	17 367 858	18 432 481

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et de services				
Ventes de biens				
Ventes de prestations services				
Produits de tiers financeurs	2 458 204	1 159 118	1 299 086	112,08
Concours publics et subventions d'exploitat				
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. con	2 458 204	1 159 118	1 299 086	112,08
Ressources liées à la générosité du public				
Contributions financières				
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts d				
Utilisation des fonds dédiés				
Autres produits				
Total I	2 458 204	1 159 118	1 299 086	112,08
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes	476 760	346 642	130 118	37,54
Aides financières	2 417 588	861 001	1 556 587	180,79
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépré				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
Total II	2 894 348	1 207 643	1 686 705	139,67
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-436 144	-48 525	-387 619	798,81
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'				
Autres intérêts et produits assimilés	573 975	63 849	510 126	798,96
Repr./ provisions, dépréciations et transfert				
Différences positives de change				
Produits nets / cessions de valeurs mob. de				
Total III	573 975	63 849	510 126	798,96
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amort., aux dépréciations et p				
Intérêts et charges assililées				
Différences négatives de change	77		77	
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de				
Total IV	77		77	
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	573 898	63 849	510 049	798,84
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	137 754	15 324	122 430	798,94
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises provisions, dép., et transferts de c				
Total V				


Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dot. amortissements, aux dépréciations et p				
Total VI				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	137 754	15 324	122 430	798,94
Total des produits (I + III + V)	3 032 179	1 222 967	1 809 212	147,94
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI)	3 032 179	1 222 967	1 809 212	147,94
EXCEDENT OU DEFICIT				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS DE DOTATION BIOMERIEUX FONDS DE DOTATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 17 367 858 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels sont arrêtés par le Président du fonds de dotation.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Le fonds de dotation a pour objet d'identifier, de favoriser, de soutenir et de développer des activités d'intérêt général à caractère humanitaire, social, sanitaire, et/ou éducatif, en France comme à l'étranger, afin de venir en aide aux populations les plus démunies pour satisfaire à leurs besoins élémentaires, favoriser leur insertion et leur promotion sociale.

Dans ce cadre, le fonds a pour ambition de mener ces actions soit directement auprès des personnes ou des projets concernés, soit indirectement par le biais du financement et/ou de tout autre soutien de structures poursuivant le même objet et/ou partageant les mêmes valeurs.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

Ressources

Les ressources du fonds de dotation se composent des revenus de la dotation initiale, des dons manuels issus d'une campagne autorisée d'appel public à la générosité, des recettes provenant des activités du fonds de dotation, des revenus des biens de toute nature lui appartenant et plus généralement, de toute ressource non interdite par la loi et le règlement.

Le fonds de dotation bioMérieux est constitué avec une dotation initiale en capital de 20 000 000 euros.
Cette dotation initiale est consommable.

Règles et méthodes comptables

Les actions d'intérêt général

Les aides financières relatives aux actions d'intérêt général menées par le fonds de dotation sont comptabilisées en charge sur l'exercice de la signature du contrat de soutien financier, indépendamment de l'année de versement.

La fraction non versée à la clôture est incluse en dettes.

Faits marquants

Le projet avec CARE France a été interrompu avec effet immédiat en juin, suite à la suspension de leur licence délivrée par le gouvernement indien. CARE France a proposé un projet de substitution en Thaïlande. Une nouvelle convention est en cours de finalisation.

Le projet avec CARE France ayant été interrompu avec effet immédiat en juin, le dernier versement initialement prévu de 123 000 € a été reporté en 2024.

Evénements subséquents

Il n'y a aucun événement à signaler sur l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 18 683 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
Charges constatées d'avance	18 683	18 683	
Total	18 683	18 683	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus à recevoir	175 097
Total	175 097

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	A la clôture
Fonds propres sans droit de repr					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de repr					
Dont générosité du public					
Ecarts de réévaluation					
Réserves hors activités sociales					
Réserves des activités sociales					
Dont générosité du public					
RAN hors activités sociales					
RAN des activités sociales					
Dont générosité du public					
Exc.ou Déficit hors activ.sociale					
Dont générosité du public					
Exc.ou Déficit des activités socia					
Dont générosité du public					
Fonds propres consommables	17 649 775			2 458 204	15 191 570
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires (Commod					
TOTAL	17 649 775			2 458 204	15 191 570

Le fonds de dotation bioMérieux a bénéficié le 16 décembre 2020 d'un apport en numéraire du capital pour 20 000 000 euros effectué par la société bioMérieux SA.

Cette dotation initiale est consommable.

La plupart des actions menées par le fonds de dotation font l'objet d'un plan pluriannuel.

Ainsi les dépenses engagées chaque année y compris les frais de fonctionnement du fonds de dotation seront financés par la dotation consommable.

Au fur et à mesure de la consommation de cette dotation, sa consommation est inscrite au compte de résultat.

Ainsi au titre de l'exercice 2023, la dotation consommable de 20 000 000 euros a été inscrite au compte de résultat pour 2 458 204 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

État des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 176 288 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 454	226 454		
Dettes fiscales et sociales	137 754	137 754		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 812 080	1 812 080		
Produits constatés d'avance				
Total	2 176 288	2 176 288		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Le poste "Dettes fiscales et sociales" s'élevant à 137 754 euros correspond à l'IS à payer sur les produits financiers.

Le poste "Autres dettes" s'élevant à 1 812 080 euros correspond au solde des engagements signés pour le soutien financier au bénéfice des associations, dans le cadre des contrats en cours au 31 décembre 2023.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	199 377
Total	199 377

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	18 683		
Total	18 683		

Notes sur le compte de résultat

Analyse du résultat

Les activités du fonds de dotation ne sont pas assujetties à l'IS au taux de droit commun, à la CET et à la TVA.

Les statuts ayant prévu la possibilité de consommer la dotation en capital, le fonds de dotation est redevable de l'impôt sur les sociétés à un taux réduit sur les revenus de son patrimoine.

Au titre de l'exercice 2023, l'impôt à payer sur les produits financiers s'élève 137 754 euros (taux 24%).

Des contrats de soutien financier ont été signés avec différentes associations.

Ces contrats concernent des actions d'intérêt général qui couvrent une période de 1 à 3 ans à compter de 2023 selon un plan pluriannuel et qui seront financées par la dotation consommable versée par son fondateur initial, la société bioMérieux.

Au fur et à mesure de la consommation de cette dotation, sa consommation est inscrite au compte de résultat.

La réalisation des actions d'intérêt général signées en 2023 pour un montant de 2 417 588 euros concernent :

- Don à l'association Arca France, avenant au contrat de 2021 pour un montant supplémentaire de 6 267 €.
- Don à l'association Le Petit Vélo Jaune, 200 000 € pour leur action à Bruxelles, auprès des parents d'enfants en bas âge en situation de fragilité (partenariat de 3 ans)
- Don à Stewart House, 183 000 € pour leur action en Australie, auprès des enfants de 7 à 8 ans (partenariat de 3 ans)
- Don à l'association Ensemble pour l'éducation de la petite enfance, 179 980 € pour leur action auprès des crèches des nouveaux territoires fragilisés dans les quartiers dits "politique de la ville" (partenariat de 3 ans).
- Don à l'association Apadis, 183 000 € pour leur action en Espagne (région du nord), auprès des enfants de 0 à 6 ans (partenariat de 3 ans).
- Don à St Louis Crisis Nursery, 120 000 € pour leur action à St Louis (USA), auprès des enfants de 0 à 12 ans (partenariat de 3 ans).
- Don à la fondation Desafío Levantemos Chile, 156 000 € pour leur action au Chili, auprès des enfants de 5 à 8 ans (partenariat de 3 ans).
- Don à Mano Amiga Dos, 33 000 € pour leur action en Colombie, auprès des enfants de 3 à 8 ans (partenariat de 3 ans).
- Don à l'association The What Can Dance Do Project, 26 000 € pour leur action au Royaume Uni, auprès des enfants de 7 à 8 ans (partenariat de 2 ans).
- Don à Rise Up School of Dance, 63 000 € pour leur action aux Etats Unis d'Amérique, auprès des enfants de 3 à 5 ans (partenariat de 3 ans).
- Don à Utah STEM, 200 000 € pour leur action dans la région de l'Utah (USA), auprès des enfants de 3 à 8 ans (partenariat de 3 ans).
- Don à Book Harvest, 200 000 € pour leur action aux Etats Unis d'Amérique, auprès des enfants de 0 à 5 ans (partenariat de 3 ans).
- Don à la fondation Si Pueden, 123 000 € pour leur action en Argentine, auprès des enfants de moins de 8 ans (partenariat de 3 ans).
- Don à Youthlinc, 153 000 € pour leur action dans la région de l'Utah (USA), auprès des enfants de 5 à 8 ans (partenariat de 3 ans).
- Don à Heart to Heart, 157 900 € pour leur action en Corée, auprès des enfants de 0 à 8 ans (partenariat de 3 ans).
- Don à Save the Children HK Limited, 185 000 € pour leur action à Shanghai Chine, auprès des enfants de 0 à 6 ans (partenariat de 2 ans).
- Don à l'association Croix Rouge, 32 000 € pour leur action à Lyon (69), auprès des enfants en crèche (partenariat de 1 an).
- Don à Alliance for a Healthier Generation, 180 000 € pour leur action dans les régions de la Caroline du Nord, Missouri et Illinois (USA), auprès des enfants de 7 à 8 ans (partenariat de 3 ans).
- Don à la fondation Break Poverty, 10 000 € pour leur action en France pour soutenir la parentalité (partenariat de 1 an).
- Don à l'association Unicef France, 26 441 € pour leur action en Turquie, auprès des enfants et de leurs familles victimes des tremblements de terre (partenariat de 1 an).

Honoraires commissaires aux comptes

Les honoraires de commissaires aux comptes pour l'exercice 2023 s'élèvent à 17 858 €.

 **Autres informations****Effectif**

Le fonds de dotation n'emploie aucun salarié propre.

Le fonds de dotation n'emploie aucun dirigeant salarié.

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

Autres informations

Compte de Résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2023 TOTAL	Exercice N Dont générosité du public	Exercice N-1 31/12/2022 TOTAL	Exercice N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	2 458 204		1 159 118	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du pub	573 975		63 849	
3 - Subventions et autres concours publics				
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs				
Total	3 032 179		1 222 967	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autr organismes agissant en France	221 980		380 000	
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autr organismes agissant à l'étranger	2 195 608		481 001	
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement	476 837		346 642	
4 - Dotations aux provisions et dépréciations				
5 - Impôt sur les bénéfices	137 754		15 324	
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice				
Total	3 032 179		1 222 967	
Excédent ou Déficit				